

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 676

20 septembre 2000

SOMMAIRE

Actualux S.A., Luxembourg	page 32420	Camca Ré Finance Management Company, Sicav, Luxembourg	32445
A.D.D. Lux S.A., Luxembourg	32428	Capital Investment Management Company S.A., Luxembourg	32446
Advance S.A., Luxembourg	32428	Capital @ Work Int'l, Asset & Liability Management, Strassen	32445
Agence Avus, S.à r.l., Luxembourg	32429	Carlson Fund Management Company S.A., Luxembourg	32446
Agri-Tech S.A., Luxembourg	32429	Catering Invest Corporation S.A., Luxembourg	32447
AHV International Portfolio, Sicav, Luxembourg	32429	CDRJ North Atlantic (Lux), S.à r.l., Luxembourg	32446
Air Business Company, S.à r.l., Luxbg	32430, 32433	CDRJ Worldwide (Lux), S.à r.l., Luxembourg	32447
Albel S.A., Luxembourg	32402	Chicago Futures Gestion, Sicav, Luxembourg	32447
Albisol S.A., Luxembourg	32402	Christiania, Sicav, Luxembourg	32448
Alfa Alfa International, S.à r.l., Luxembourg	32434	CIRM Eurotop S.A. Luxembourg, Luxbg	32447, 32448
Allstar Machine Engineering S.A., Luxembourg	32402	CNS Luxembourg S.A., Luxembourg	32448
Alnus Fund, Luxembourg	32403	(Al) Dar Islamic Fund, Luxembourg	32402
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	32436	Demeter, Sicav, Luxembourg	32439
Aluxia, Sicav, Luxembourg	32403	(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxembourg	32430
American Flag Industry S.A., Luxembourg	32403	Hedelin S.A., Luxembourg	32410
Amipar Holding S.A., Luxembourg	32403	(4) I Invest LTD. S.A., Luxembourg	32428
Aqualan S.A., Luxembourg	32404	Lily Investments S.A., Luxembourg	32416
Aqua, Sicav, Luxembourg	32438	(B.) Montalsaint S.A., Luxembourg	32405
Aragon Asset Management S.A., Luxbg	32404, 32438	(Véronique) Nosbaum Galerie, S.à r.l., Contern	32423
Arc Constructions S.A., Kehlen	32404	Thunder Holding S.A., Luxembourg	32407
Argus Fund, Sicav, Luxembourg	32405	TMF Luxembourg S.A., Luxembourg	32407, 32408
Armando & Isabel, S.à r.l., Sandweiler	32405	Torak, S.à r.l., Wintrange	32408
Auxinvest S.A., Luxembourg	32436, 32437	Translorries S.A., Luxembourg	32421
Axe International S.A., Luxembourg	32404	Unicapital Investments (Management) S.A., Luxbg	32408
Baia, S.à r.l., Pétange	32437	Unifin S.A., Luxembourg	32406
Banif Renta Fija Multidivisa Management S.A., Luxembourg	32438, 32439	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	32406
Bankgesellschaft Berlin International S.A., Luxbg	32440	United BM (US) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32409
Banque Ferrier Lullin (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32439, 32440	United CP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32409
Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32440	United PRN Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32409
Bavek Financière Holding S.A.H., Luxbg	32441, 32442	UNM Investments N° I, S.à r.l., Luxembourg	32409
Bazinac Luxembourg S.A., Luxembourg	32405, 32406, 32440, 32441	UNM Investments N° II, S.à r.l., Luxembourg	32410
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	32405, 32442	UNM LLC Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32410
BCA S.A.H., Luxembourg	32406	UNM Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	32410
Bemax, S.à r.l., Luxembourg	32443	Venilux Holding S.A., Luxembourg	32408
Betonvest S.A.H., Luxembourg	32443	Victoria Promotion Immobilière S.A., Bettembourg	32408
BLF Holding S.A., Luxembourg	32443	Viganeaux S.A., Luxembourg	32425
Bourgeois International S.A., Luxembourg	32444	Vincent S.A. Holding, Luxembourg	32419
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg	32444	Vinifin International S.A., Luxembourg	32419, 32420
(19) B S.A., Luxembourg	32428	VPB Finance S.A., Luxembourg	32420
B.T. Corporate Finances S.A., Luxembourg	32444	Waicor Investment Corporation S.A., Luxembourg	32420
B4, S.à r.l., Luxembourg	32436		
Caisse Générale d'Assurances du Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg	32444		

AL DAR ISLAMIC FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.968.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 mai 2000 et a adopté les résolutions suivantes

1. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net.
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Philippe Bertherat, Rod Hearn, Tom Gainor, Basil Al Ghalayini, Yves Martignier, Patrick Schott pour une période d'une année.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2000.

Pour Al Dar Islamic Fund
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28575/052/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.882.

—
Extrait de la décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 1999

Le Conseil d'Administration accepte la nomination de Monsieur Derek Stuart Ruxton au poste d'Administrateur Délégué avec effet au 18 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBEL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28576/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALBISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 11, rue Marguerite de Busbach.
R. C. Luxembourg B 10.135.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Signature.

(28579/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALBISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 11, rue Marguerite de Busbach.
R. C. Luxembourg B 10.135.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Signature.

(28580/728/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALLSTAR MACHINE ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.534.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une période d'un an. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLSTAR MACHINE ENGINEERING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 536, fol. 85, case 14. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28581/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALNUS FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.337.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2000.

M. Berger
Fondé de pouvoir

(28582/052/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ALUXIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.913.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 12 avril 2000 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net pour chacun des compartiments.
2. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et a reconduit leur mandat pour une durée d'un an. Les administrateurs sont: M. Dominique Massot, M. Patrick Schott et Mme Ailbhe Jennings.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2000.
Pour ALUXIA SICAV
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28583/052/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

AMERICAN FLAG INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(28584/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

AMIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.159.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2000

Conseil d'Administration:

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2000 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 10, rue de Chiny, B-6821 Lacuisine

Commissaire aux Comptes:

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2000 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant au 43A, rue de Montmédy, B-6767 Lamorteau

Répartition bénéficiaire:

Dotation à la réserve légale	199.386 LUF
Report à nouveau	3.788.339 LUF
	3.987.725 LUF

F. Mangen
Administrateur

(28585/750/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

AQUALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.398.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 18 mai 2000.

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 18 mai 2000, M. Patrick Ehrhardt, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour AQUALAN S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28588/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.813.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2000.

(28589/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2000.

ARC CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 2A, rue Gaessel.
R. C. Luxembourg B 46.923.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 9, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Signature.

(28590/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

AXE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.500.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2000

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale statutaire a décidé de reconduire pour une nouvelle durée d'un an le mandat des administrateurs.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2000 est composé comme suit:

- Knoche Hilmar, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2950 Kapellen
- Leysen Christian, Ingénieur Commercial, demeurant à B-2600 Berchem
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Von Kunitzki Norbert, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-1510 Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant au 43A, rue de Montmédy à B-6767 Lamorteau, pour une nouvelle durée d'un an.

Répartition du résultat de l'exercice:

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de la perte de EUR 835.063,74 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

F. Mangen
Administrateur

(28593/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ARGUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.608.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2000 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net.
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Claudia Segré, Philippe Denis, Yves Martignier, Alberto Milla, Albert Vanescote, Emilio Ottolenghi, John Bolsover, Rémy Obermann, Patrick Schott et Raphael Kanza pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000

Pour ARGUS FUND
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28591/052/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ARMANDO & ISABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 46, rue d'Iltzig.
R. C. Luxembourg B 55.843.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 9, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Signature.

(28592/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

B. MONTALSAINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.188.

Statuts coordonnés au 4 janvier 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28594/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

(28598/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

BAZINAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.862.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BAZINAC LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 juillet 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 juillet 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: LUF 2.019.040,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 juillet 1999.

Luxembourg, le 19 avril 2000.

C. Ferry
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28595/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

BAZINAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.862.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2000

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BAZINAC LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 19 avril 2000.

C. Ferry
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28596/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

BAZINAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.862.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BAZINAC LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 27 mars 2000;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 27 mars 2000;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 27 mars 2000.

Luxembourg, le 19 avril 2000.

C. Ferry
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28597/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

BCA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.965.

Statuts coordonnés au 16 mai 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28599/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.332.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
UNIFIN S.A.
Signature

(28811/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNI-GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(28812/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
THUNDER HOLDING S.A.
R. de Waha C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

(28800/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 1998

Le bénéfice total de l'exercice clos au 31 décembre 1997 s'élevant à CHF 1.720.537,30 est réparti comme suit:

- dividende	CHF 478.000,00
- report à nouveau	CHF 1.242.537,30

Le mandat de Commissaire aux Comptes de
H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
THUNDER HOLDING S.A.
R. de Waha C. Hoffmann
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(28801/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.728.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(28803/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.728.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue,
en date du 17 mai 2000 à Luxembourg*

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée décide de réélire en tant qu'administrateurs, pour un terme de trois ans, Monsieur René Rijntjes, Madame Maggy Kohl et Monsieur Rui Fernandes Da Costa. Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003 délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de réélire en tant que Commissaires aux Comptes de la société pour une terme d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001, FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(28804/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.728.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 mai 2000 au siège social de la société

Il est décidé de confirmer le pouvoir de signature individuel confirmé en date du 10 mars 2000 aux administrateurs Madame Maggy Kohl et M. René Rijntjes pour les opérations courantes de la société, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 259 du 5 avril 2000, Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28805/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

TORAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 10, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 63.416.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 537, fol. 9, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Signature.

(28809/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.249.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg, le 24 avril 2000 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net.
2. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et a reconduit leur mandat pour une durée d'un an. Les administrateurs sont MM. Bernard Sabrier (Président), Jean-Yves Gourin, Patrick Schott, Daniel Pineau, James Buchanan.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Luxembourg pour l'exercice 2000.

Pour UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT)
LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28810/052/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.292.

—
Statuts coordonnés au 4 janvier 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28820/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.551.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Capellen, le 22 mai 2000, vol. 136, fol. 9, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Signature.

(28821/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.849.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28813/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.850.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28814/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.851.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28815/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.625.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNM INVESTMENTS N° I, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28816/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

32410

UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.626.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNM INVESTMENTS N° II, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28817/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.038.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28818/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

UNM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.852.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue en date du 19 mai 2000 que le siège social de UNM LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante:

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28819/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

STATUTES

In the year two thousand, on the sixteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. HEDELIN HOLDINGS N.V., a joint stock company organised under the Belgian law, having its registered office at 204, Avenue Marcel Thiry, 1200 Brussels (Belgium),

duly represented by Mr Francis Zéler, private employee, residing in Rosière-la-petite (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Patrik Hedelin, company director, residing at 31B, Algovagen, 133 36 Saltsjobaden (Sweden),

duly represented by Mr Nelly Hardy, private employee, residing in Metz (France), by virtue of a proxy given under private seal.

The above proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the executing notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of HEDELIN S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at sixty-two thousand five hundred US Dollars (USD 62,500.-), divided into thirty-one thousand two hundred and fifty (31,250) shares with a par value of two US Dollars (USD 2.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors, obligatorily one signature of Category A and one signature of Category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealings with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of April, at 3 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the right of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General provisions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and shall end on December 31, 2000.

The first annual general meeting shall be held in the year 2001.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in USD</i>
1) HEDELIN HOLDINGS N.V., prenamed	30,000	60,000
2) Patrik Hedelin, prenamed	<u>1,250</u>	<u>2,500</u>
Total:	31,250	62,500

The shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of sixty-two thousand five hundred US Dollars (USD 62,500) as was certified to the notary executing this deed.

Evaluation

The share capital is evaluated at LUF 2,790,000.-.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at sixty-five thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

Director of Category A:

1. Mr Patrik Hedelin, company director, residing at 31B, Algovagen, 133 36 Saltsjobaden (Sweden);

Directors of Category B:

2. Mr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, residing at 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler;
3. Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing at 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz.

Mr Patrik Hedelin, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year: ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

In faith of which, We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend, am sechzehnten Mai.

Vor Uns, Notar, Maître Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. HEDELIN HOLDINGS N.V., eine Aktiengesellschaft gegründet nach dem belgischen Recht, mit Sitz zu 204, avenue Marcel Thiry, 1200 Brüssel (Belgien), hier vertreten durch Herrn Francis Zéler, Privatbeamter, wohnhaft in Rosière-la-petite (Belgien) auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

2. Herr Patrik Hedelin, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 31B, Algovagen, 133 36 Saltsjobaden (Schweden), hier vertreten durch Frau Nelly Hardy, Privatbeamte, wohnhaft in Metz (Frankreich), auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer ne varietur gegenzeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt. Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HEDELIN S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft jegliche Geschäfte im Finanz-, Handels-, Industrie-, persönlichen sowie Immobilienebereich tätigen. Sie kann alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiundsechzigtausendfünfhundert US Dollars (USD 62.500,-), eingeteilt in einunddreissigtausendzweihundertundfünfzig (31.250) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei US Dollars (USD 2,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann in Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens vier Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, davon wenigstens eine Unterschrift der Kategorie A und eine Unterschrift der Kategorie B, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Freitag des Monats April um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird. Im Falle, wo eine Aktie vom Nutzniesser und vom Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, so steht dem Nutzniesser das Stimmrecht bei der Generalversammlung zu.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 50% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Im Falle wo eine Aktie von Nutzniesser und Eigentümer ohne Nutzniessungsrecht gehalten wird, stehen dem Nutzniesser die Dividenden sowie die nicht ausgeschütteten Gewinne zu.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2001 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

In Abweichung von Artikel 7 der Satzung wird der erste Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt, welche den ersten Verwaltungsrat ernannt.

Kapitalzeichnung

Die 31.250 Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Aktienanzahl	gezeichnetes und eingezahltes Kapital in USD
1) HEDELIN HOLDINGS N.V., vorgeannt	30.000	60.000
2) Patrik Hedelin, vorgeannt	<u>1.250</u>	<u>2.500</u>
Total:	31.250	62.500

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiundsechzigtausendfünfhundert US Dollars (USD 62.500,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Abschätzung

Das Gesellschaftskapital wird abgeschätzt auf LUF 2.790.000,-.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf fünfundsechzigtausend Luxemburger Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das erste Geschäftsjahr befindet, werden ernannt:

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A:

- Herr Patrik Hedelin, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 31B, Algovagen, 133 36 Saltsjobaden (Schweden);

Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie B:

- Herr Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, wohnhaft in 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler;
 - Herr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, wohnhaft in 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz.
- Zum Vorsitzenden wird ernannt Herr Patrik Hedelin.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt ERNST & YOUNG S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-2017 Luxemburg, rue Richard Ccpudenhove-Kalergi, B.P. 780.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, einem oder mehreren seiner Mitglieder die tägliche Geschäftsführung zu übertragen.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingang erwähnt.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Gezeichnet: F. Zéler, P. Hedelin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 124S, fol. 39, case 7. – Reçu 27.813 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2000.

J. Elvinger.

(28839/211/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

LILY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à Tortola, Birtish Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 16 mai 2000,

lui-même ici représenté par Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, le 18 mai 2000.

2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié, agissant en nom personnel, lui-même ici représenté par Monsieur Michaël Zianveni, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 mai 2000.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LILY INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 6 avril à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, trente actions	30
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zianveni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2000, vol. 124S, fol. 41, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(28841/230/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

VINCENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.532.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour ordre
VINCENT S.A. HOLDING
Signature

(28822/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VINCENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.532.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour ordre
VINCENT S.A. HOLDING
Signature

(28823/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VINCENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.532.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 536, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour ordre
VINCENT S.A. HOLDING
Signature

(28824/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 39.179.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour VINIFIN INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Société Anonyme
Signature

(28825/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 39.179.

La réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2000 a reconfirmé le mandat de Monsieur Giorgio Cirolini, administrateur de société, demeurant à Trento, en tant que président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour VINIFIN INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

(28826/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

32420

VINIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.
R. C. Luxembourg B 39.179.

L'Assemblée générale ordinaire du 12 avril 2000 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Giorgio Lunelli, ingénieur, demeurant à Segrate, en remplacement de Monsieur Luigi Lunelli.
Luxembourg, le 22 mai 2000.

Pour VINIFIN INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28827/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

VPB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2000.

Signature

Le mandataire de la société

(28828/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 40.767.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2000, il a été décidé que:

Sont nommés aux postes d'administrateurs:

En remplacement des trois administrateurs démissionnaires suivants:

Monsieur Emile Wirtz, administrateur-délégué,

La société INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, administrateur,

La société CAPITAL & EQUITY EUROPE LTD, administrateur.

Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an deux mille six.

Est nommée au poste de commissaire aux comptes:

En remplacement de Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire.

La société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an deux mille six.

Le siège social est transféré du 6, avenue Guillaume à L-1650 Luxembourg, au 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28829/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2000.

ACTUALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.095.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 20, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société

Signature

(28848/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

TRANSLORRIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu;

- 1) La société DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,
- 2) La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes les deux ici représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Monaco le 4 mai 2000, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRANSLORRIES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.499
2.- La société LEGNOR TRADING S.A., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cinq cents actions	3.500

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 35.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 35.000,- EUR à 1.411.896,5 LUF (cours officiel du 1^{er} janvier 1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Alain Tircher, comptable, demeurant à Louftémont,
- c) Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg. 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 5CS, fol. 58, case 5. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 mai 2000.

P. Decker.

(28842/206/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

VERONIQUE NOSBAUM GALERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

—
STATUTS

L'an deux mille, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michèle Schneeberger, sans état, demeurant à L-7338 Heisdorf, 6, rue des Vergers.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une galerie d'art. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VERONIQUE NOSBAUM GALERIE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Contern.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par cent parts sociales (100) de LUF 5.000,- (cinq mille francs) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Titre III. Cession des parts sociales

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiés à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Titre IV. Administration et gérance

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant 3/4 (trois quarts) du capital social.

Titre VI. Année sociale

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence à la date de la constitution de la prédite société et se terminera le 31 décembre 2000.

Titre VII. Comptes

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VIII. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture d'un associé

Art. 19. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants. Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux.

Titre IX. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La comparante Madame Michèle Schneeberger a souscrit à l'intégralité des cent parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée de la société à responsabilité limitée VERONIQUE NOSBAUM, S.à r.l., ci-avant constituée et représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée Madame VERONIQUE NOSBAUM, diplômée en maîtrise es lettres, demeurant à L-7338 Heisdorf, 6, rue des Vergers.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

2) Le siège social de la société est fixé à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Schneeberger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2000, vol. 124S, fol. 39, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

J. Elvinger.

(28843/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

VIGANEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit panaméen avec siège social à Panama-City (République du Panama), ici représentée par Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 mai 2000.

2) GREBELL INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama-City (République du Panama), ici représentée Monsieur Pier Luigi Tomassi, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 mai 2000.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de VIGANEAUX S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
	<i>EUR</i>	<i>EUR</i>	
1) LOVETT OVERSEAS S.A., prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) GREBELL INVESTMENTS S.A., prénommée	<u>15.500,-</u>	<u>15.500,-</u>	<u>155</u>
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.250.536,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. L. Tomassi, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 mai 2000, vol. 463, fol. 62, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2000.

A. Lentz.

(28844/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

4 I INVEST LTD. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Diets.
R. C. Luxembourg B 60.097.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 536, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28845/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

19 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.062.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(28847/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

19 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.062.

Le bilan et l'affectation du résultat de la société au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(28846/805/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

A.D.D. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 59.508.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mai 2000.

Signature.

(28849/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

A.D.D. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 59.508.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2000, vol. 536, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 mai 2000.

Signature.

(28850/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ADVANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.546.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28851/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AGENCE AVUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 28.989.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28852/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AGRI-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

AGRI-TECH S.A.

Signature

(28853/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AGRI-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2000

Le nouveau siège de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

AGRI-TECH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28854/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.639.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28855/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.639.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2000

.../...

5. le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001:

- Dr Gerd Wiedemann
- Dr Klaus Grüning
- Mme Anne-Marie Georges
- M. Pascal Grundrich

7. le mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE & TOUCHE S.A. est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

.../...

Pour copie certifié conforme

CREDIT LYONNAIS INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28856/019/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(28859/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**AIR BUSINESS COMPANY, Société à responsabilité limitée,
(anc. AIR-BUSINESS ET CIE, Société en Commandite Simple).**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.139.

L'an deux mille, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple AIR-BUSINESS ET CIE constituée par acte sous seing privé le 11 mai 1995, acte publié au Mémorial C, n° 414 du 29 août 1995, laquelle société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 51.139 et a son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Vivario, administrateur de sociétés, demeurant à Onhaye (Belgique), Melin 1.

Le président désigne comme secrétaire Madame Axelle Henry, économiste, avec adresse professionnelle à Bruxelles (Belgique), 24, avenue Marnix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Back, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, rue de Namur.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Proposition de transformation de la Société en une société à responsabilité limitée.
2. Adoption des statuts de la société à responsabilité limitée.

En particulier, changement de la dénomination sociale en AIR BUSINESS COMPANY et modification de l'article des statuts définissant l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'accomplissement de toutes opérations financières qui s'y rapportent.

La Société a également pour objet l'acquisition pour compte propre d'un avion en vue de sa location à un tiers exploitant, mais sans assurer elle-même l'exploitation de cet avion.

La Société peut, d'une façon générale, accomplir tous actes et effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter ou compléter directement ou indirectement la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans tous syndicats ou sociétés. Cette énumération est énonciative et non limitative, et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

3. Approbation d'un état intérimaire reflétant la situation active et passive de la Société à la date du 31 mars 2000.

4. Démission et décharge au gérant de la société en commandite simple.

5. Détermination du nombre des gérants de la société à responsabilité limitée. Nomination des gérants.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que les 260.000 parts d'intérêt de LUF 1.000,- chacune représentant l'intégralité du capital social de LUF 260.000.000,- sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été régulièrement communiqué aux associés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée au capital de LUF 260.000.000,-, représenté par 260.000 parts sociales de LUF 1.000,- chacune, chaque associé recevant une part sociale pour une part d'intérêt.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en AIR BUSINESS COMPANY et d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée, avec en particulier modification de l'article des statuts définissant l'objet social:

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

«**Art. 1^{er}.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, complétée par les lois ultérieures et notamment par celle du 13 septembre 1933, et par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'accomplissement de toutes opérations financières qui s'y rapportent.

La Société a également pour objet l'acquisition pour compte propre d'un avion en vue de sa location à un tiers exploitant, mais sans assurer elle-même l'exploitation de cet avion.

La Société peut, d'une façon générale, accomplir tous actes et effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter ou compléter directement ou indirectement la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans tous syndicats ou sociétés. Cette énumération est énonciative et non limitative, et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

Art. 3. La Société prend la dénomination de AIR BUSINESS COMPANY.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance. La gérance pourra pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 260.000.000,-), représenté par deux cent soixante mille parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, réparties comme suit:

	<i>Nombre de parts sociales</i>
1. AIR-BUSINESS, société à responsabilité limitée, dont le siège est établi à Luxembourg	1.000
2. AUDIOFINA, société anonyme, dont le siège est établi à Luxembourg	50.000
3. BRUSSELS SECURITIES, société anonyme, dont le siège est établi à Bruxelles	89.500
4. CAROLOREGIENNE DE PARTICIPATIONS S.A., société anonyme, dont le siège est établi à Charleroi	10.000
5. ELECTRAFINA INVESTMENTS, société anonyme, dont le siège est établi à Bruxelles	49.500
6. FRERE-BOURGEOIS, société anonyme, dont le siège est établi à Charleroi	10.000
7. PARGESA HOLDING S.A., société anonyme, dont le siège est établi à Genève	10.000
8. POWER FINANCIAL EUROPE B.V., besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, dont le siège est établi à Rotterdam	10.000
9. S.F.P.G., société anonyme, dont le siège est établi à Paris	10.000
10. SOCIETE CRESTOISE DE PARTICIPATIONS, société anonyme, dont le siège est établi à Neuilly-sur-Seine	20.000
Total: deux cent soixante mille parts sociales	260.000

Art. 7.

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

2.1. Cession à un ou plusieurs associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

2.2. Cession à un ou plusieurs non-associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la Société. Toutefois, un tel droit de préemption des co-associés ne s'applique pas si le cessionnaire est une société qui contrôle à 50% au moins le cédant ou qui est contrôlée par le cédant à raison d'au moins 50% des droits de vote ou qui est contrôlée par la même société que le cédant à raison d'au moins 50%.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts au prix arrêté. Le silence de la part

des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la Société.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leur participation pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus qu'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 9. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les ayants-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six ans au plus et révocables ad nutum par eux. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration fonctionne comme organe collectif. Il a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société et pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de toute autre manière arrêtée par le conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Il peut créer un comité de direction, dont il détermine la composition et les attributions.

Il peut conférer des mandats spéciaux à des mandataires dont il détermine les attributions.

Art. 12. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président. Le conseil d'administration doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent de manière à ce que la réunion se tienne dans la quinzaine de pareille demande.

Les réunions se tiennent à l'endroit indiqué dans la convocation qui doit contenir l'ordre du jour.

Art. 13. Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président et, en son absence, par un administrateur désigné par ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les administrateurs peuvent émettre leur vote soit par lettre, soit par fax, soit par télégramme ou télex à confirmer par lettre.

Les administrateurs peuvent donner, soit par lettre, soit par fax, soit par télégramme ou télex à confirmer par lettre, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et de voter en leurs nom et place. Les procurations sont annexées au procès-verbal de la réunion.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre tenu au siège de la Société. Les procès-verbaux sont signés par deux administrateurs présents à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le président, par celui qui l'a remplacé ou par deux administrateurs.

Titre IV. Décisions des associés et assemblées générales

Art. 14.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins de disposition contraire prévue par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute modification des présents statuts doit être approuvée par la majorité des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 15. Les décisions sont constatées par des procès-verbaux inscrits dans un registre tenu par la gérance au siège de la Société et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par le président ou par deux administrateurs.

Titre V. Exercice social, Comptes, Affectation et Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. A la fin de chaque exercice social la gérance établit les comptes annuels conformément à la loi. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourra prendre au siège social communication des dits comptes.

Art. 18. Sur le bénéfice net constaté par les comptes annuels il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'associé unique ou, selon le cas, de la collectivité des associés qui décident de son affectation ou de sa répartition, sans préjudice du pouvoir de la gérance de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

S'il y a des pertes, elles sont supportées par l'associé unique ou, selon le cas, par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de perte de la moitié du capital social, la gérance consultera le ou, selon le cas, les associés selon le mode prévu à l'article 14 sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la Société ou de prononcer sa dissolution.

Art. 20. La liquidation de la Société est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou, à défaut d'une telle désignation, par la gérance en fonctions.

La liquidation se fait en conformité des règles de la section VIII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales complétée par les lois modificatives subséquentes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver un état intérimaire reflétant la situation active et passive de la Société au 31 mars 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de AIR-BUSINESS, société à responsabilité limitée, en tant que gérant de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs de la société à responsabilité limitée et de nommer administrateurs:

- Monsieur Patrick De Vos, administrateur de sociétés, demeurant à B-2100 Deurne (Belgique), 6, Venneborglaan;
- Monsieur Thierry de Rudder, administrateur de sociétés, demeurant à B-1640 Rhode St-Genèse (Belgique), 6, avenue des Becasses;
- Monsieur Michel Vivario, administrateur de sociétés, demeurant à B-5520 Onhaye (Belgique), 1, Melin.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vivario, A. Henry, C. Back, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

R. Neuman.

(28857/226/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AIR BUSINESS COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.139.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

(28858/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

**ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
limited liability company.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

In the year two thousand, on the eighth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by a deed enacted on April 28, 2000, inscription at trade register Luxembourg and publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in course.

The meeting is presided by Mr Ronnie Neefs, employee, residing, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,880,000.- (three million eight hundred and eighty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 3,892,500.- (three million eight hundred ninety-two thousand and five hundred euros) by the issue of 38,800 (thirty-eight thousand and eight hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,880,000.- (three million eight hundred and eighty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 3,892,500.- (three million eight hundred ninety-two thousand and five hundred euros), by the issue of 38,800 (thirty-eight thousand and eight hundred) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 38,800 (thirty-eight thousand and eight hundred) new shares ALFA ALFA HOLDINGS S.A., a Greek company having its registered office at 4, AP. Pavlou Str., 151 23 Marousi, Greece.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon ALFA ALFA HOLDINGS S.A., prenamed, represented by Mr Ronnie Neefs, prenamed, by virtue of an aforementioned proxy, declared to subscribe to the 38,800 (thirty-eight thousand and eight hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,880,000.- (three million eight hundred and eighty thousand euros), as it was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 3,892,500.- (three million eight hundred ninety-two thousand and five hundred euros), represented by 38,925 (thirty-eight thousand nine hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one million six hundred and eighty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 28 avril 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil et d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B en cours, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ronnie Neefs, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.880.000,- (trois millions huit cent quatre-vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.892.500,- (trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 38.800 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.880.000,- (trois millions huit cent quatre-vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 3.892.500,- (trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 38.800 (trente-huit mille huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 38.800 (trente-huit mille huit cents) parts sociales nouvelles par ALFA ALFA HOLDINGS S.A., une société grecque ayant son siège social à 4, AP. Pavlou Str., 151 23 Marousi, Grèce.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite ALFA ALFA HOLDINGS S.A., prédésignée, représentés par Monsieur Ronnie Neefs, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 38.800 (trente-huit mille huit cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.880.000,- (trois millions huit cent quatre-vingt mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 3.892.500,- (trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), représenté par 38.925 (trente-huit mille neuf cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Neefs, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 27, case 12. – Reçu 1.565.188 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2000.

J. Elvinger.

(28860/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 1999 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 10 décembre 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998.
- de renouveler les mandats de Madame Odile Sigrand et Messieurs Didier Varlet, Antoine Gilson de Rouvreur, Thierry Logier en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2000.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 10 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28861/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

B4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5A, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 59.654.

Suite à une assemblée générale tenue le 21 mars 2000,

le «Siège social: 9, route de Thionville, L-2611 Luxembourg» est remplacé par
«Siège social: 5A, rue de la Déportation, L-1415 Luxembourg.»

J.-E. Winant
Le Gérant

J.-P. Sondag
Le Gérant Technique

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2000, vol. 535, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28866/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.464.

L'an deux mille, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUXINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de Bettembourg en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 237 du 14 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 février 1998, publié au Mémorial C n° 387 du 28 mai 1998 et suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 289 du 26 avril 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Garcez, ingénieur civil, demeurant à B-1300 Wavre (Limal) 8, Clos des Bergeronnettes.

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Ernest Trausch, ingénieur, demeurant à L-4833 Rodange, 14 rue de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Hoffmann, ingénieur, demeurant à L-4807 Rodange, 140 rue Nic. Bieber.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

1.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital.
3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.
4. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la déplacer au deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.
5. Modification de l'article 14, alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) à 6.000.000,- LUF (six millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'accepter à la souscription les anciens actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent actuellement, lesquels déclarent souscrire l'intégralité des actions nouvellement émises au prix de la valeur nominale par un apport en espèces de sorte que la somme de 3.000.000,- LUF (trois millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«Art. 5. Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,- LUF), représenté par six mille (6000) actions de mille francs (1.000,- LUF).»

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article 14, alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J.-M. Garcez, E. Trausch, R. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 8. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

J. Elvinger.

(28864/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AUXINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.464.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.
 (28865/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BAIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

Les soussignés:

1) Monsieur Victor Dos Santos Braganca, architecte d'intérieur, demeurant à Luxembourg

2) Monsieur Louis Dos Santos Braganca, restaurateur-cafetier, demeurant à Pétange

uniques associés de BAIA, S.à r.l., constituée par acte notarié du 23 décembre 1997, conviennent de nommer à l'unanimité gérante Madame Maria Dos Santos Braganca, infirmière, demeurant à Pétange, elle peut engager la société par sa seule signature.

Pétange, le 5 mai 2000.

L. Braganca V. Braganca

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2000, vol. 316, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

(28867/207/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 12 avril 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1 de distribuer un dividende aux actions de distribution pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.
2. de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Gérald Everaert, Hans Schütz, Hervé Rodier et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.
3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.

Pour AQUA
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme

J.-M. Gelhay R. Léoni
Director Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28862/034/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2000

En date du 21 avril 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de ratifier le dividende intérimaire du 25 octobre 1999,
 - de reporter le résultat de l'exercice 1999,
 - de réélire MM. Anders Alvin, Christer Villard et Georg A. Lasch en qualité d'Administrateurs, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001,
 - de réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2001.
- Luxembourg, le 28 avril 2000.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28863/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANIF RENTA FIJA MULTIDIVISA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 30.149.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 avril 2000

- L'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et d'affecter le résultat disponible comme suit:

Allocation à la réserve légale	EUR	5,32
Report à nouveau	EUR	168.519,71
Total:	EUR	168.525,03

L'Assemblée Générale décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs sortants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001;
- de ratifier la nomination de Monsieur Carlos Garcia de Juana, Monsieur Eduardo Suarez et Monsieur Manuel Armas en tant qu'Administrateurs pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001;
- de réélire le Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- M. Javier Reaño Martinez de Ubago, Deputy General Manager, BANCO BANIF BANQUEROS PERSONALES S.A.,
- Ms. Isabel Guallar Latorre, Director, BANCO BANIF BANQUEROS PERSONALES S.A.,
- M. Javier Muñoz Ortega, Director of the Fixed Income, BANCO BANIF BANQUEROS PERSONALES S.A.,
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Senior Vice Président, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
- M. Carlos de Juana, General manager, BSCH GROUP'S GLOBAL WHOLESale BANKING

- M. Eduardo Suarez, Head of Asset Management, GRUPO SANTANDER CENTRAL HISPANO, Espagne
 - M. Manuel Armas, Chairman, MADESANT-GESTION E INVERSIONES S.U. S.A., Madeira

Le Commissaire aux Comptes:

DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
 Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28868/010/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANIF RENTA FIJA MULTIDIVISA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 30.149.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
 Société Anonyme

V. Jean N. Tejada

Mandataire Commercial

Fondé de Pouvoir

(28869/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 22.421.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2000.

Pour DEMETER, SICAV
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
 Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay R. Leoni

Director Fondé de pouvoir Principal

(28911/034/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 537, fol. 29, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28871/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.418.

Société anonyme constituée en date du 9 février 1988 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n°77 du 23 mars 1988.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 2 mai 2000:

- que les mandats des Administrateurs en fonction à l'issue de l'Assemblée Générale du 2 mai 2000 sont renouvelés pour un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
 BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28872/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.418.

Société anonyme constituée en date du 9 février 1988 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, n°77 du 23 mars 1988.

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration tenu en date du 2 mai 2000 que la société anonyme ERNST & YOUNG, Luxembourg, est nommée Réviseurs d'Entreprises en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, le mandat de ERNST & YOUNG expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

Pour extrait conforme
BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28873/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANKGESELLSCHAFT BERLIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
H. R. Luxembourg B 15.024.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxembourg, am 24. Mai 2000, Vol. 537, Fol. 10, Case 6, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxembourg hinterlegt, am 30. Mai 2000.

Luxembourg, 30. Mai 2000.

Hochstetter

Schmit.

(28870/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

(28875/008/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.383.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2000

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par le Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2000 de Monsieur Pierre Schneider aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Banque, en remplacement de Monsieur Paul-François Gauvin.

Le mandat de Monsieur Pierre Schneider viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Décharge de leur gestion est accordée aux Administrateurs et plus particulièrement à Monsieur Paul-François Gauvin, dont le mandat s'est terminé le 3 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
BANQUE NATIONALE DE PARIS (LUXEMBOURG) S.A.
M. Haag A. Kayser-Neuss

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 28, case 12. – Reçu 400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28874/008/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BAZINAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.862.

Le bilan au 31 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(28878/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BAZINAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.862.

Le bilan au 27 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(28879/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 66.680.

L'an deux mille, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B numéro 66.680, constituée suivant acte reçu le 12 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 19 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Negin Nourinejad, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.000 (six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions et du nombre d'actions.
- 2) Conversion du capital de LUF 6.000.000,- en EUR 148.736,11.
- 3) Augmentation du capital d'un montant de EUR 161.263,89 pour le porter à EUR 310.000,- par apport de 350 KB Lux Equity Japan.
- 4) Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 25,- et nombre d'actions à 12.400.
- 5) Souscription et répartition à parts égales du nouveau nombre d'actions entre les deux actionnaires existants.
- 6) Modification de l'article 5 des statuts.
- 7) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions existantes.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours officiellement établi au 1^{er} janvier 1999 de EUR 1,-, égal à LUF 40,3399; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé à EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euros onze cents).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 161.263,89 (cent soixante et un mille deux cent soixante-trois Euros quatre-vingt-neuf cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euros onze cents) à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de souscrire et de libérer intégralement la présente augmentation de capital au moyen d'un apport en nature de 350 (trois cent cinquante) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois KB LUX EQUITY JAPAN, SICAV de capitalisation, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 43.091.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité de l'augmentation de capital les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social de la société: chacun pour moitié.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires actuels, ici représentés par la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, est ici représentée par un administrateur, Monsieur Jaap Everwijn et un fondé de pouvoir B, Mademoiselle Catherine Koch, prénommés;

lesquels actionnaires, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire la présente augmentation de capital et la libérer intégralement par l'apport de 350 (trois cent cinquante) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois KB LUX EQUITY JAPAN, comme dit ci-dessus.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE CONTINENTALE, ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation du capital, soit EUR 161.263,89.»

Ce rapport restera ci-annexé pour être enregistré en même temps que les présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 25,- (vingt-cinq Euros) et le nombre d'actions par conséquent à 12.400 (douze mille quatre cents), et de répartir, chacun pour moitié, le nouveau nombre d'actions entre les deux actionnaires actuels.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros), représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Everwijn, C. Koch, N. Nourinejad, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2000, vol. 124S, fol. 18, case 4. – Reçu 65.054 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

J. Elvinger.

(28876/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BAVEK FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 66.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

(28877/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2000 de la société mentionnée sous rubrique

En date du 25 avril 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de ratifier la cooptation de M. Antoine Gilson de Rouvieux en remplacement de M. Antoine Calvisi, démissionnaire.
- de nommer M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur de la Société pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2001;
- de reconduire les mandats de MM. Kempf, Jean-Louis Berthet et Michel Goreux en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2001.
- de reconduire le mandat d'EURO-SUISSE Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 18 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28880/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BEMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.244.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(28881/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BETONVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 19, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28883/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BLF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 28.856.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(28885/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BLF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 28.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2000

- les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René Faltz, avocat, demeurant 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg en tant qu'administrateur. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johans Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 19 mai 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28886/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BOURGUEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.885.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2000, vol. 532, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28887/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 49.018.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2000, vol. 536, fol. 96, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28888/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

B.T. CORPORATE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.271.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2000, vol. 536, fol. 3, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28889/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAISSE GENERALE D'ASSURANCES DU LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour la société
J. Hansoulle

Administrateur-Directeur Général

(28890/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAISSE GENERALE D'ASSURANCES DU LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.094.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 avril 2000

L'assemblée générale, à l'unanimité reconduit les mandats des administrateurs pour la durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2005.

Sont donc reconduits les mandats des sieurs:

M. Georges Valckenaere, Président, demeurant 1, P. Cuypersstraat, B-1040 Etterbeek;

M. Jozef De Mey, Administrateur, demeurant 6, J. Duquesnoyalaan, B-9051 Sint Denijs-Westrem;

M. Christian Basecq, Administrateur, demeurant 46, rue G. Delvaux, B-1450 Chastre;

M. Kurt De Schepper, Administrateur, demeurant 20, de Pilgrim, B-2650 Edegem;

M. Jacques Hansoulle, Administrateur, demeurant 69, chemin de Weyler, B-6700 Arlon qui acceptent.

L'assemblée, à l'unanimité, prend acte de la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 1999 de nommer comme réviseurs d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg, pour un mandat se terminant avec la clôture des comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

Pour extrait sincère et conforme
J. Hansoulle
Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28891/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAMCA RE FINANCE MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000

En date du 4 avril 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de M. Martial de Calbiac jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001;
- de reconduire les mandats de MM. Martial de Calbiac, Eric Brard, Hubert Amouroux, Patrick Louarn, Serge Pineau, Yves Le Clézio et Alain de Frenne, en qualité d'Administrateurs, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003;
- de reconduire le mandat de DELOITTE & TOUCHE en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
C. Gutter
Secrétaire du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28892/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAMCA RE FINANCE MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 avril 2000

En date du 5 avril 2000, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée sous rubrique a décidé:

- de nommer M. Martial de Calbiac, qui accepte, à sa présidence, pour la durée de son mandat d'Administrateur, tel que renouvelé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 avril 2000.

Luxembourg, le 5 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
C. Gutter
Secrétaire du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28893/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAPITAL @ WORK INT'L, Asset & Liability Management.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.445.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

Signature.

(28895/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAPITAL @ WORK INT'L, Asset & Liability Management.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 4 avril 2000

1. Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité. Le bénéfice qui s'élève à EUR 956.778,92,- de la manière suivante:

- Réserve légale	47.838,95 EUR
- Réserve indisponible	50.332,40 EUR
- Dividende	500.000,- EUR
- Résultat reporté	358.617,57 EUR

2. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises de 1999 sont approuvés à l'unanimité.

3. L'assemblée, par vote spécial et à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de leurs mandats pour l'exercice clôturé le 31 décembre 1999.

4. L'assemblée Générale Statutaire nomme à l'unanimité Monsieur Eric Ollinger au poste d'administrateur pour une période de 6 ans prenant fin à l'assemblée générale de 2006.

Strassen, le 4 avril 2000.

Pour extrait sincère et conforme
R. Lemeer A. Hye de Crom
Administrateur Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28894/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 36.777.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire le 11 janvier 2000

En date du 11 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société susmentionnée:

- a pris acte de la démission, datée du 10 janvier 2000, de M. Frédéric Burguière;
- a décidé de coopter M. Thierry Logier, en remplacement de M. Burguière, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2000.

*Le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 837, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28896/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CARLSON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2000

En date du 15 mars 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de renouveler les mandats d'Administrateur de Mme Märtha Josefsson et de MM. Björn Carlson, Bo Lehander, Antoine Gilson de Rouvieux et Pierre Delandmeter pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 15 mars 2000.

*Le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28897/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CDRJ NORTH ATLANTIC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.013.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance sous seing privé tenue en date du 11 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 11, que:

Le siège social de ladite société a été transféré de 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

A. Schwachtgen
Notaire

(28899/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

32447

CATERING INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 36.656.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C. Speecke
Administrateur

(28898/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CDRJ WORLDWIDE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.014.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance sous seing privé tenue en date du 11 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 1, case 11, que:

Le siège social de ladite société a été transféré du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2000.

A. Schwachtgen
Notaire

(28900/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CHICAGO FUTURES GESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.989.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1999

En date du 4 mai 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1998;
- de ratifier, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, la nomination de M. Stéphane Rizzo en qualité d'administrateur;
- de ratifier la nomination de M. Roland Calvo en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Olivier Maumus, démissionnaire;
- de ne pas reconduire les mandats d'administrateur de Mme Edith Jousseau et M. Gérard Cancelier.
- de reconduire pour un an les mandats d'Administrateurs de CARR GLOBAL ADVISORS INC., représenté par M. Didier Varlet, M. Tony Bourbon, M. Dominique Mourocq et M. Delandmeter;
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 4 mai 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 837, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28901/005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CIRM EUROTOP S.A., LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.210.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2000.

CIRM EUROTOP S.A., LUXEMBOURG
Signatures
Administrateurs

(28903/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CIRM EUROTOP S.A., LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.210.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue exceptionnellement le 26 mai 2000*

- La cooptation de Monsieur Fabrizio Capponi, Commercialista, demeurant à Via Pio IV 74, Roma (Italie) en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Corso Piepoli décédé, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- la nomination de la société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, pour un terme statutaire de 6 ans, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE Luxembourg, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2000.

Certifié sincère et conforme
CIRM EUROTOP S.A., LUXEMBOURG
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2000, vol. 537, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28904/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CHRISTIANIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.527.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2000

En date du 21 mars 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1999;
- de reconduire le mandat d'Administrateur de Mme Mette Petersen, M. Rune Sagbraaten et M. Patrick Zurstrassen pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001;
- de reconduire le mandat de KPMG Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 21 mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
R. Sagbraaten P. Zurstrassen
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28902/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.

CNS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2000.

J. Seckler.

(28905/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2000.
